

326 *Journal Historique sur les*
avouiez coupables, termina sa Harangue en
ces termes. *

Sentence de mort.

*Sentence de
mort pro-
noncée con-
tre les Sai-
gneurs An-
glois & Eco-
sais pris à
Preston.*

LA Couronne fait grace d'ordinaire aux
personnes de vôtre qualité, sur ce qu'il y
a de plus cruel & de plus sétrissant : mais dans
ce cas, la loi qui est sourde à toutes ces di-
stinctions des personnes, exige que je pronon-
ce la Sentence dans les formes.

IL EST ORDONNE' PAR CETTE COUR,
que vous *Jaques Comte de Derwenwater,*
Guillaume Baron de Widdrington, Guillaume
Comte de Nithsdale, Robert Comte de Carn-
wath, Guillaume Vicomte de Kenmure, &
Guillaume Baron Nairn; & chacun de vous
retourneriez à la Tour d'où vous êtes venus;
que de là vous soyez conduits au lieu du sup-
plice sur un Trainau, qu'y étans arrivez, vous
soyez pendus par le cou, mais non pas jus-
qu'à ce que mort s'ensuive, puisque la corde
doit être coupée pendant que vous serez en
vie, vos entrailles attachées & brûlées devant
vos yeux, qu'ensuite vos têtes seront séparées
de vos corps, & ceux ci partagez en quartiers,
pour être exposez là où le Roi l'ordonnera.
Dieu veuille avoir pitié de vos ames.

*Requêtes
que les épau-
ses des con-
damnez pre-
sentent aux
deux Cham-
bres, & quel
en fut le suc-
cés.*

IX. Ce terrible Jugement mit d'abord en
mouvement une grande partie des personnes
de qua'ité: principalement lors qu'on fut in-
formé que le 6. Mars étoit fixé pour en
faire l'exécution. Les épouses *de ces infortu-*
nez
* *Quoi qu'on en ait déjà fait mention à la*
page 295. elle a paru nécessaire ici à la suite des
procedures du proces.